



VIOLENCES CONTRE LES SOIGNANTS-ES : UNE CONDAMNATION QUI REND JUSTICE AUX VICTIMES

La CGT des Abondances se félicite de la décision rendue par la cour d'appel à la suite de l'agression au couteau dont a été victime une équipe soignante.

Dès les faits, nous avons accompagné les collègues afin que la gravité de cette agression et ses conséquences soient pleinement reconnues.

La CGT des Abondances s'est mobilisée pour obtenir :

- la reconnaissance de l'agression comme accident du travail ;
- la protection fonctionnelle ;
- un accompagnement psychologique ;
- la reconnaissance et la réparation des préjudices subis.



Aujourd'hui, la cour d'appel a condamné l'agresseur et accordé une indemnisation aux collègues victimes.

Cette décision reconnaît l'équipe soignante en tant que victime et, par conséquent, les préjudices qu'elle a subi. La justice rappelle, de fait, qu'une agression contre un soignant ou une soignante n'est jamais un simple incident.

Les violences ne font pas partie du métier de soignant-e. Les personnels doivent être protégés, accompagnés et respectés.



La CGT des Abondances continuera à défendre les collègues victimes de violences et leurs droits.

**PAS DE BANALISATION DES VIOLENCES !
PROTECTION ET RESPECT POUR LES SOIGNANTS-ES !**